

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/01/2010  
Réception par le Prefet : 25/01/2010  
Publication : 29/01/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-1-7-2

Séance du vendredi 22 janvier 2010

### FONDS D'ACTION CULTURELLE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION CONVENTIONS DE PARTENARIAT EN COURS DE VALIDITE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date 25 novembre 2009,
- VU l'avis des commissions réunies en date du 3 décembre 2009
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-7-1 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2009 en faveur du Développement Culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ autorise le Président à signer :

- les avenants aux conventions du 28 janvier 2009 avec le CDMC et du 2 juin 2009 avec les Dominicains (annexes 1 et 2 au rapport)
- la convention de financement pour 2010 avec le Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical (GEEM) (annexe 3 au rapport)

❖ attribue, pour 2010, les aides prévues dans le cadre de ces avenants, conventions de financement ou de partenariat, à savoir :

**Fonctionnement :**

**2 426 000 €**

→ CDMC Guebwiller :

945 000 €

|   |               |
|---|---------------|
| → Dominicains Guebwiller :                                    | 927 000 €     |
| → GEEM Guebwiller :   | 80 000 €      |
| → La Filature à Mulhouse :                                    | 240 000 €     |
| → Le Centre Rhénan d'Art Contemporain (CRAC) Altkirch :       | 72 000 €      |
| → L'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) Guebwiller : | 45 000 €      |
| → La Ville de Huningue pour le Triangle :                     | 30 000 €      |
| → Le CRMA Colmar :  | 35 000 € dont |
| ✓ 16 000 € en faveur de la Ville de Colmar                    |               |
| ✓ 19 000 € en faveur de la Fédération Hiéro Colmar            |               |
| → L'AREFAC-Mission Voix Alsace Colmar                         | 52 000 €      |

**Investissement : 135 000 €**

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| → CDMC Guebwiller :        | 50 000 € |
| → Dominicains Guebwiller : | 85 000 € |

Il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes prévues au budget 2010 du Département concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion, à savoir:

- Programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371, pour un montant total de 2 380 000€ ;
- Programme D722, imputation 65-311-65734-2357-371, pour un montant total de 46 000 € ;
- Programme D222, imputation 204-311-2042-2352-371 pour un montant total de 135 000 €.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
1 abstentions

Monsieur Guy DAESSLE ne participe pas au vote, en sa qualité de Président du CDMC.